

DEPARTEMENT DE LA SOMME

 ARRONDISSEMENT D'AMIENS

 CANTON D'AILLY-SUR-SOMME

COMMUNE DE BELLOY-SUR-SOMME
(80310)

☎ 03 22 51 41 08
 E-mail : mairie@belloysursomme.fr

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 AVRIL 2026

Nombre de conseillers	
En exercice :	15
Présents :	14
Absent non excusé	0
Absents excusés	1
Dont Pouvoirs	1
Votants :	15
Date de la convocation	
26 mars 2026	

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX le jeudi 2 avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, le quorum étant atteint, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc HERBETTE, maire.

Étaient présents : BELLANCOURT Philippe, BOUTOILLE Dorothee, COZETTE Nicolas, CROMBEZ Laurie, DASILVA Muriel, DELANNOY Laure, DUHAMEL Gaetan, ESTÈVE Marie-Odile, HERBETTE Jean-Luc, HUGONNY Etienne, LANGLACE Pierre, LELEU Isabelle, LEPERS Bruno et TERNISIEN Claudine.

Était absent excusé ayant donné pouvoir : GALLET Jean-Claude a donné pouvoir à DUHAMEL Gaetan.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en application de l'article L.2121-15 du CGCT à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Mme Marie Odile ESTEVE est désignée secrétaire.

Monsieur le maire sollicite l'approbation des comptes rendus des réunions des conseils municipaux du 26 janvier 2026 et du 21 mars 2026. Ils sont adoptés à l'unanimité.

OBJET – Compte financier unique 2025 de la Commune (02042026DE1_082)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1612-31 ;

Vu la délibération n°18122025DE3_082 du 18 décembre 2025 autorisant la mise en place du compte financier unique au sein de la collectivité ;

Le compte financier unique (CFU) de l'exercice 2025 a été remis aux membres du Conseil. Il a été présenté également lors de la commission Finances du jeudi 26 mars 2026. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Il se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion. Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et des contributions et produits afférents. C'est désormais une procédure entièrement dématérialisée intégrant des contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Selon l'article L. 2121-14 du CGCT, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le CFU.

Madame Claudine TERNISIEN, élue présidente de séance rapporte le CFU de l'exercice 2025, dressé par monsieur Jean-Luc HERBETTE, maire.

BELLOY SUR SOMME Commune - Budget commune - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	433 780,77	530 678,55	964 459,32
	Recettes réalisées (1)	B	64 450,81	638 952,50	703 403,31
	Restes à réaliser	C	52 656,00	0,00	52 656,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	439 177,57	1 550 724,75	1 989 902,32
	Dépenses réalisées (1)	E	224 367,66	536 336,44	760 704,10
	Restes à réaliser	F	34 393,80	0,00	34 393,80
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-159 916,85	102 616,06	-57 300,79
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	5 396,80	1 020 046,20	1 025 443,00
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-154 520,05	1 122 662,26	968 142,21
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	18 262,20	0,00	18 262,20
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-136 257,85	1 122 662,26	986 404,41

Le conseil municipal donne acte de la présentation du CFU 2025 de la Commune et arrête les résultats définitifs tels que mentionnés dans le tableau de la vue d'ensemble ci-dessus.

Après avoir entendu le rapport de madame Claudine TERNISIEN, présidente de séance,
Monsieur le maire ayant quitté la séance,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ✚ Approuve le CFU de la Commune pour l'exercice 2025 du budget principal.
- ✚ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- ✚ Donne pouvoir au maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : 14 pour (M. Jean-Luc HERBETTE a quitté la salle et n'a pas participé au vote)

OBJET – Affectation de résultat 2025 de la Commune (02042026DE2_082)

Le conseil municipal, après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	INTEGRATION BUDGETS CLOS	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	5 396,80 €		-159 916,85 €	34 393,80 € 52 656,00 €	18 262,20 €		-136 257,85 €
FONCT	1025 675,48 €	5629,28	102 616,06 €				1122 662,26 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2025		1122 662,26 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		136 257,85 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		986 404,41 €
Total affecté au c/ 1068 :		136 257,85 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025		
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		

ligne 001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté (D001)

ligne 002 : résultat de fonctionnement reporté (R002)

154 520,05 €

986 404,41 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- ✚ Approuve l'affectation de résultat 2025 de la Commune.

Vote : 15 pour à l'unanimité

OBJET – Compte financier unique 2025 du Service des eaux (02042026DE3_082)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1612-31 ;

Vu la délibération n°18122025DE3_082 du 18 décembre 2025 autorisant la mise en place du compte financier unique au sein de la collectivité ;

Le compte financier unique (CFU) 2025 a été remis aux membres du Conseil. Il a été examiné lors de la commission Finances du jeudi 26 mars 2026. Sa présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Il se substitue au compte administratif et compte de gestion. Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et des contributions et produits afférents. C'est une procédure entièrement dématérialisée intégrant des contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Selon l'article L. 2121-14 du CGCT, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le CFU. Madame Claudine TERNISIEN, élue présidente de séance rapporte le CFU de l'exercice 2025, dressé par monsieur Jean-Luc HERBETTE, maire.

BELLOY SUR SOMME EAUX - Budget eaux - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES		I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE		A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	36 893,19	49 949,84	86 843,03
	Recettes réalisées (1)	B	17 166,07	55 336,16	72 502,23
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	70 879,10	187 041,24	267 920,34
	Dépenses réalisées (1)	E	7 578,17	39 894,77	47 472,94
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	9 587,90	15 441,39	25 029,29
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	33 985,91	147 091,40	181 077,31
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	43 573,81	162 532,79	206 106,60
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	43 573,81	162 532,79	206 106,60

Le conseil municipal donne acte de la présentation du CFU 2025 du service des eaux et arrête les résultats définitifs tels que mentionnés dans le tableau de la vue d'ensemble ci-dessus.

Après avoir entendu le rapport de madame Claudine TERNISIEN, présidente de séance, Monsieur le maire ayant quitté la séance, Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

☝ Approuve le CFU du service des eaux pour l'exercice 2025.

☝ Donne pouvoir au maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : 14 pour (M. Jean-Luc HERBETTE a quitté la salle et n'a pas participé au vote)

OBJET – Affectation de résultat 2025 du service des eaux (02042026DE4_082)

Le conseil municipal, après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 du service des eaux, constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
INVEST	33 985,91 €		9 587,90 €		- €	43 573,81 €
FONCT	147 091,40 €		15 441,39 €			162 532,79 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2025	162 532,79 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	162 532,79 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (R001)

Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté (R002)

43 573,81 €

162 532,79 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

☝ Approuve l'affectation de résultat 2025 du service des eaux.

Vote : 15 pour à l'unanimité

OBJET – Vote des taux communaux de la fiscalité directe locale 2026 (02042026DE7_082)

Monsieur le maire rappelle que depuis 2023, le pouvoir de vote du taux de la taxe d'habitation est rétabli, et ne concerne que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et les logements vacants depuis plus de deux ans.

Le législateur a approuvé dans la loi de finances 2026 une revalorisation des bases de 0,8%.

L'état « 1259 » de notification des bases prévisionnelles et allocations compensatrices permet de calculer les produits attendus au regard des bases d'imposition prévisionnelles 2026.

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition.

Monsieur le maire propose la reconduction des taux de l'année antérieure.

Considérant que la commune entend poursuivre son programme de travaux sans augmenter la pression fiscale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

☝ décide de fixer les taux d'imposition suivants au titre de la Fiscalité directe locale 2026 :

• Foncier bâti = 47,90 % • Foncier non bâti = 37,47 % • Taxe d'habitation = 11,68 %

Taxe Foncière (bâti)	Bases prévisionnelles 2026 448 300 €	Taux : 47,90%	Produit attendu : 214736 €
Taxe Foncière (non bâti)	Bases prévisionnelles 2026 57 200 €	Taux : 37,47%	Produit attendu : 21433 €
Taxe d'habitation (TH)	Bases prévisionnelles 2026 32 500 €	Taux : 11,68%	Produit attendu : 3796 €
Total :			239965 €

Ces taux s'appliquent sur les bases d'imposition déterminées par les services fiscaux de l'Etat.

- ✚ charge le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Vote : 15 pour à l'unanimité

OBJET – Budget primitif 2026 Commune et amortissements 2026 (02042026DE5_082)

Le budget primitif 2026 de la commune **est voté au niveau du chapitre**. Le tableau des amortissements 2026 doit également être approuvé. L'état de la dette a été présenté aux élus. Le budget primitif 2026 de la commune peut se résumer ainsi :

BELLOY SUR SOMME Commune - Budget commune - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1058)	377 310,93	513 568,78
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	34 393,80	52 656,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 154 520,05	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		566 224,78	566 224,78
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 528 692,78	542 288,37
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 986 404,41
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		1 528 692,78	1 528 692,78
TOTAL DU BUDGET (4)		2 094 917,56	2 094 917,56

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- ✚ Approuve le budget primitif 2026 de la commune et les amortissements 2026.
- ✚ Autorise le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section en fonctionnement et de 7,5% en investissement.

Vote : 15 pour à l'unanimité

OBJET – Budget primitif 2026 Service des eaux et amortissements 2026 (02042026DE6_082)

Le budget primitif 2026 du service des eaux **est voté au niveau du chapitre**. Le tableau des amortissements 2026 doit également être approuvé. L'état de la dette a été présenté aux élus. Le budget primitif 2026 du service des eaux peut se résumer ainsi :

BELLOY SUR SOMME EAUX - Budget eaux - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXPLOITATION			
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	213 141,66	50 608,87
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 162 532,78
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		213 141,66	213 141,66

INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	79 492,10	35 918,29
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 43 573,81
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	79 492,10	79 492,10
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	292 633,76	292 633,76

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

👇 Approuve le budget primitif 2026 du service des eaux et les amortissements 2026.

Vote : 15 pour à l'unanimité

OBJET – Base d'adresse locale de BELLOY-SUR-SOMME (02042026DE8_082)

En vertu de la loi du 21 février 2022, dite loi 3DS, l'adressage est réalisé sous la responsabilité du Conseil municipal de la commune. L'adresse est une compétence des communes reconnue au travers du décret 94-1112 du 19 décembre 1994 (publicité foncière) et de l'article L2213-28 du Code général des collectivités territoriales (numérotation).

Un site internet dédié : <https://mes-adresses.data.gouv.fr> permet aux communes de créer leur Base d'adresse locale gratuitement et sans compétence technique. Cette méthode permet de communiquer rapidement les adresses aux administrations et aux opérateurs privés au format numérique tel que le prévoit la loi pour une République numérique. Chaque collectivité verse ensuite sa BAL dans la Base d'adresse nationale.

La dénomination et le numérotage constituent une mesure de police générale que le Maire peut exercer pour des motifs d'intérêt général.

L'existence d'adresses normalisées est la condition première pour sauver des vies en facilitant l'acheminement des secours, c'est un élément indispensable pour se faire livrer un colis, c'est enfin la condition de l'arrivée de la fibre optique dans chaque foyer ou entreprise.

La numérotation continue est le type de numérotation retenue à BELLOY-SUR-SOMME. Elle est la plus utilisée avec des numéros pairs d'un côté et impairs de l'autre.

Au sein de la commune de BELLOY-SUR-SOMME, **28 voies** sont répertoriées comprenant un total de **377 numéros**.

- Allée fleurie : 12 numéros
- Chemin de la vallée à cailloux : 1 numéro
- Chemin de Saint Accart : 7 numéros
- Chemin des moulins : 1 numéro
- Chemin du bois de la Vieville : 1 numéro
- Chemin du marais : 5 numéros
- Chemin vert : 11 numéros
- Le Passage : 4 numéros
- Place du maréchal FOCH : 25 numéros
- Résidence la Terrière : 9 numéros
- Rue Charles de Gaulle : 49 numéros
- Rue de l'église : 13 numéros
- Rue des favorins : 6 numéros
- Rue des framboisiers : 3 numéros
- Rue des Murailles : 6 numéros
- Rue des Muriers : 4 numéros
- Rue des Pommiers : 5 numéros
- Rue du 11 novembre : 10 numéros
- Rue du 8 mai 1945 : 20 numéros
- Rue du bois de Larry : 20 numéros
- Rue du haut Ligny : 1 numéro
- Rue du Maréchal Leclerc : 17 numéros
- Rue Dufour : 10 numéros
- Rue Henri Boistel de Belloy : 18 numéros
- Rue Louis Pasteur : 29 numéros
- Rue Marcelle Genevois : 40 numéros
- Rue Paul Emile Goudard : 29 numéros
- Rue René SAINT : 21 numéros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- 👇 Approuve le principe général de dénomination et numérotage des voies de la commune de BELLOY-SUR-SOMME.
- 👇 Autorise le maire à accomplir toutes les démarches en ce sens et à transmettre la Base adresse locale de BELLOY-SUR-SOMME au Service National de l'Adresse.

Vote : 15 pour à l'unanimité

OBJET – ALSH du 6 au 31 juillet 2026 : tarifs et prix du repas de cantine (02042026DE9_082)

Le centre de loisirs fonctionnera 19 jours du lundi 6 juillet au vendredi 31 juillet 2026 (4 semaines).

M. HERBETTE rappelle les tarifs pratiqués depuis plusieurs années et propose conformément à la demande de la CAF de reconduire le principe de la tarification modulée. Le tarif applicable aux enfants qui résident dans la communauté de communes Nièvre et Somme est le même que celui demandé aux familles qui résident dans la commune.

Les familles pourront retirer les dossiers d'inscription en mairie à partir du jeudi 28 mai 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

✚ Approuve les tarifs suivants (identiques à 2015) et autorise le maire à signer la Convention d'objectifs et de financement 'Aide au fonctionnement à la structure ALSH' avec la CAF de la Somme.

ENFANT DE LA COMMUNE OU DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES NIÈVRE ET SOMME	1 semaine	2 semaines	3 semaines	4 semaines
avec un quotient familial inférieur à 529	41 €	62 €	80 €	95 €
avec quotient familial entre 530 et 899	46 €	67€	85 €	100 €
avec un quotient familial supérieur à 900	51 €	72 €	90 €	105 €
ENFANT SCOLARISÉ DANS LA COMMUNE ET EXTÉRIEUR À LA CCNS	1 semaine	2 semaines	3 semaines	4 semaines
avec un quotient familial inférieur à 529	62 €	100 €	130 €	170 €
avec quotient familial entre 530 et 899	72 €	110 €	140 €	180 €
avec un quotient familial supérieur à 900	82 €	120 €	150 €	190 €
ENFANT EXTÉRIEUR À LA COMMUNE ET À LA CCNS	1 semaine	2 semaines	3 semaines	4 semaines
avec un quotient familial inférieur à 529	80 €	130 €	165 €	200 €
avec quotient familial entre 530 et 899	90 €	140 €	175 €	210 €
avec un quotient familial supérieur à 900	100 €	150 €	185 €	220 €
FAMILLE NOMBREUSE, 20 % de réduction à partir du 3ème enfant et les suivants				
PRIX DU REPAS DE LA CANTINE 4.10 €				

Vote : 15 pour à l'unanimité

OBJET – ALSH 2026 : rémunération de la direction de l'accueil de loisirs sans hébergement et des animateurs (02042026DE10_082)

La constitution de l'équipe d'animation qui comprend un directeur et six animateurs est en bonne voie. Le jury constitué de Jean-Luc HERBETTE, Claudine TERNISIEN et Laurie CROMBEZ a commencé les entretiens avec quelques candidats le mardi 31 mars après-midi.

La rémunération est fixée sous la forme d'un forfait journalier voté par l'organe délibérant.

Des jeunes du village se sont manifestés. Le jury de recrutement se réunira à nouveau dans les prochains jours.

Monsieur le maire rappelle que les rémunérations ont été augmentées en 2022 et en 2024. Une demi-journée supplémentaire a été ajoutée en 2022 pour permettre aux animateurs de bien nettoyer et ranger les locaux et une autre demi-journée supplémentaire a été ajoutée pour le temps de préparation et de rangement.

Il est important d'être attractif de manière à continuer d'attirer des animateurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

✚ Autorise Monsieur le maire à signer les contrats avec le personnel d'animation qui travaillera à l'ALSH de BELLOY-SUR-SOMME 2026.

✚ Renouvelle la rémunération supplémentaire des animateurs pour les nuitées de camping à ¼ de la base forfaitaire brute de la rémunération journalière, par exemple pour un animateur BAFA Titulaire 14,25€ la nuit de camping (1/4 de 57€/jour) et pour un animateur BAFA stagiaire 13€ la nuit de camping (1/4 de 52€/jour).

✚ Décide de fixer les rémunérations suivantes selon la qualification et **sur une base de 21 jours pour les animateurs** (incluant un temps de préparation et rangement du matériel) et **une base de 24 jours pour le directeur**.

- Animateur diplômé BAFA titulaire 'Surveillance de baignade' : **21 jours à 61€ brut par jour**
- Animateur diplômé BAFA titulaire, ou titulaire du CAP petite enfance, ou équivalent formation Scout ou autre équivalence : **21 jours à 57€ brut par jour**
- Animateur stagiaire BAFA : **21 jours à 52€ brut par jour**
- Animateur non diplômé : **21 jours à 49€ brut par jour**
- Directeur diplômé ou stagiaire BAFA : **24 jours à 87€ brut par jour**

Vote : 15 pour à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- **Concours communal des maisons fleuries 2026** : il est proposé pour cette nouvelle édition de ne plus demander d'inscription préalable pour participer à ce concours. Toutes les maisons seront donc concernées. L'information sera communiquée aux habitants dans la feuille bleue de ce mois d'avril.
- **CAJ Nièvre & Somme** : la communauté de communes a fait savoir qu'elle recherche un lieu d'accueil adapté pour accueillir le prochain Centre Animation Jeunesse du territoire. Le lieu qui était utilisé doit faire l'objet de travaux de mise en conformité.
- **Liste des travaux réalisés** : la restauration du mur du verger du château est terminée, de même que les travaux de pose de nouvelles cavurnes au jardin du souvenir. Les 2 nouveaux ordinateurs de l'école communale ont été installés pour le plus grand plaisir des enseignantes. Le couvreur Gaetan FOLLET est intervenu pour une reprise du faitage à la salle des fêtes, le nettoyage du chéneau au hangar et la remise en état de la toiture de l'abribus. Monsieur le maire fait savoir qu'il conviendra de le solliciter à nouveau pour mettre fin à la fuite du faitage de la salle du foyer et réparer les gouttières au stade. Il faudra chiffrer le coût d'un démoussage de la toiture des vestiaires du stade mais aussi de l'église. S'agissant de l'éclairage du stade, l'expert assurance a transmis son rapport de prise en charge. La société Eiffage Energie Systèmes SIDEM Electricité a transmis un devis d'un montant de 8971,45€HT soit 10765,74€TTC pour remettre en service l'éclairage et ses 320 mètres de câble d'alimentation.
- **Réunion d'installation du SITAE de Picquigny** : les délégués sont invités à participer à la réunion d'installation du comité syndical le mardi 7 avril à 18h.
- **Club animation de Belloy-sur-Somme** : l'assemblée générale s'est déroulée le 31 mars 2026. Le bureau a été renouvelé. Le nouveau président est dorénavant Jean-Luc HERBETTE. Prochaine réunion le 14 avril à 19h pour préparer la réderie.
- **Réunion des commissions** : Il convient de programmer une réunion de la commission embellissement-marais dans les semaines à venir, une réunion de la commission chemins courant mai et la commission communication dans le courant juin.

La séance est levée à 21h40.

Fait et délibéré en séance
Les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance
Marie Odile ESTEVE



Le maire
Jean-Luc HERBETTE

